

Chartre de l'Association Alma Danse.

1- Conditions Générales.

L'inscription aux cours de l'Association Alma Danse implique l'acceptation totale et sans réserve du présent document. En cas de non-respect de ces conditions, la ou les personnes impliquées peuvent être définitivement exclus des cours et de l'Association sur décision du bureau.

2- Inscriptions/ paiements.

Les abonnements à l'année correspondent à environ 30 cours pour une période d'Octobre à fin Mai: les cours de Septembre, les cours qui peuvent être rajoutés en Juin ou les cours possibles pendant les vacances scolaires sont un bonus. Pas de cours pendant les vacances scolaires sauf exception.

La totalité du paiement est demandé lors de l'inscription. Le paiement peut être effectué par chèque en une ou plusieurs fois (5 maximum) à l'ordre d'Alma Danse ou en espèces.

Frais d'adhésion : obligatoires par personne et par année, elle peut comprendre la licence de la Fédération Française de Danse et permet de bénéficier d'avantages lors des activités organisés par l'association.

Un certificat médical est obligatoire pour profiter en toute sécurité des cours et de l'assurance de la FFD.

3 – Sécurité et règles de vie.

Les participants aux cours agissent dans le calme et le respect des biens et des personnes. Le non-respect du professeur, des autres pratiquants (Agressions verbales ou physiques, transgression des conditions générales de vente, dénigrement, ...) ou des locaux est source d'exclusion immédiate et définitive prononcée par l'association Alma Danse.

4- Horaires.

Les horaires doivent être respectés tant par les professeurs que par les danseurs. Si le pratiquant arrive après le démarrage du cours, il faudra demander au professeur s'il est encore possible d'intégrer le cours ou non.

Un créneau horaire de cours comprend : Le temps d'entrer en cours, la mise en place du groupe et du matériel, la prise de parole de votre professeur pour différentes raisons, l'échauffement, le cœur du cours puis la fin et la sortie de cours.

5- Absences.

Votre engagement pour la saison demande une assiduité aux cours. En effet, des absences répétées entraînent nécessairement un retard dans votre progression et des difficultés dans votre apprentissage comme pour les autres élèves. Si vous êtes absent plus de 3 cours de suite, nous contacter pour savoir s'il est encore possible d'intégrer le cours au vu de la progression du groupe. Un taux d'absentéisme trop important durant l'année peut entraîner des pénalités pour l'année suivante : redoublement de niveau, non-priorité à l'inscription, ...
L'abandon des cours d'un conjoint ou partenaire peut entraîner l'exclusion de son binôme.

Si le professeur de danse est absent à un cours (santé, retard, ...), le cours peut être décalé de quelques minutes ou annulé. Si le cours est annulé, il est automatiquement reporté à plus tard.

6- Vols.

En cas de disparition d'un objet ou d'un vêtement, signalez-le au professeur. L'association Alma Danse ne peut être tenue pour responsable des vols commis pendant ces activités.

7- Modalité de remboursement.

Toute année commencée est due. Aucun remboursement ne pourra être effectué après la date des portes ouvertes sauf exceptions particulières (accident, déménagement, ... etc). Si une pandémie empêchait de faire cours durant l'année pour cause de confinement, un remboursement serait effectué au prorata de celui-ci.